

OBJET

**TRAVAUX DE RENOVATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
SUR DIVERS LTS DE LA VILLE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHÉ(S)

La ville envisage de réaliser des travaux de rénovation des installations électriques sur divers LTS.

Ces travaux consisteront de manière non exhaustive :

- Dépose de l'installation électrique existante
- Réfection complète des installations électriques
- Percements, calfeutrements, rebouchage.

Compte tenu du nombre de LTS et de la masse des travaux à réaliser, la Commune a opté pour un allotissement géographique en quatre lots :

Lot 1 :

- Lotissement « LAVANDIERE » 13 logements – Secteur Primat
- Lotissement « PAMPLEMOUSSES » 4 logements - Secteur Bretagne
- Lotissement « JUJUBES » 9 logements – Secteur Bretagne
- Lotissement « MAMBOLOS » 42 logements – Secteur Moufia

Lot 2 :

- Lotissement « CLOTILDA 2 » 27 logements - Secteur Bois de Nèfles
- Lotissement « FINETTE 1 » 7 logements – Secteur Bois de Nèfles
- Lotissement « FINETTE 2 » 2 logements – Secteur Bois de Nèfles
- Lotissement « COMBAVAS » 3 logements – Secteur Bois de Nèfles
- Lotissement « EVIS » - 3 logements – Secteur Bois de Nèfles
- Lotissement « JAMBLONS » 10 logements – Secteur Bois de Nèfles

Lot 3 :

- Lotissement « MORANGE 1 » 36 logements – Secteur Montgaillard
- Lotissement « MORANGE 2 » 19 logements – Secteur Montgaillard

Lot 4 :

- Lotissement « GRENADINES » 45 logements – Secteur Bellepierre
- Lotissement « POINCETIAS » 12 Logements – Secteur Montagne
- Lotissement « VANGASSAYES » 15 logements – Secteur Montagne
- Lotissement « FIGUIERS » 5 logements – Secteur Montagne

RAPPORT N° 07/3-35

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 950 000,00 TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2007.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 Septembre 2007 a retenu l'entreprise selon le classement suivant :

Pour le lot 1 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 180 873.84 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 211 609.94 € TTC.

Pour le lot 2 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 136 098.06 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 158 620.92 € TTC.

Pour le lot 3 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 152 431.65 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 179 336.50 € TTC.

Pour le lot 4 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 212 883.51 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 250 741.22 € TTC.

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

2° de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;

3° de m'autoriser à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et classée par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

RAPPORT N° 07/3-35

Pour le lot 1 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 180 873.84 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 211 609.94 € TTC.

Pour le lot 2 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 136 098.06 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 158 620.92 € TTC.

Pour le lot 3 :


- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 152 431.65 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 179 336.50 € TTC.

Pour le lot 4 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 212 883.51 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 250 741.22 € TTC.

et à signer les actes afférents à ce marché ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE

RENE-PAUL VICTORIA
MAIRIE DE SAINT DENIS
REUNION

OBJET

**TRAVAUX DE RENOVATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
SUR DIVERS LTS DE LA VILLE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 Septembre 2007 ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2007 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-35 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux de rénovation des installations électriques sur divers LTS de la ville comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

DELIBERATION N° 07/3-35

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure de consultation;

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et classée par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

Pour le lot 1 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 180 873.84 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 211 609.94 € TTC.

Pour le lot 2 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 136 098.06 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 158 620.92 € TTC.

Pour le lot 3 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 152 431.65 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 179 336.50 € TTC.

Pour le lot 4 :

- 1) l'entreprise SAUGER pour un montant de 212 883.51 € TTC ;
- 2) l'entreprise SARL PARASSOURAMIN pour un montant de 250 741.22 € TTC.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire signer les actes afférents à ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Réné-Paul VICTORIA

RAPPORT DE LA CAO

OBJET : RENOVATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUR DIVERS LTS

Date de la réunion de la Commission : 13 septembre 2007

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
Monsieur René Paul VICTORIA	Président	✓	
Monsieur Jean-Claude PAYET	Membre		
Monsieur Daniel POUNY	Membre		
Monsieur Antoine Henri LAURET	Membre		
Madame Nicole LAURET	Membre	✓	
Monsieur Emmanuel HOARAU	Membre		
Monsieur POYNIN J. Hugues	Membre supplé.		
Monsieur HO CHUI Pascal	Membre supplé	✓	
Monsieur PONIN BALLOM Gino	Membre supplé.		
Monsieur ALBANY Christian	Membre supplé.	✓	
Monsieur FUMA Sudel	Membre supplé.		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS
M. SABATTE	DDCCRF		✓
M. BRIAND	Receveur Municipal	✓	

I. RAPPEL

11 entreprises ont déposé un pli dans les délais : TECHNIC POSE OI - SPEED BAT - SIZE - SARL ASS - SARL POINT SERVICES ELECTRO BAT - SOREPEC - FENELEC - SAUGER - SARL SEOI - SARL JM PARASSOURAMIN - GEE.

Hormis les entreprises TECHNIC POSE OI, SARL ASS, SARL POINT SERVICES ELECTRO BAT (références jugées insuffisantes par rapport à l'objet du marché) et SARL SEOI (non respect du principe de la double enveloppe), tous les candidats ont été admis à l'ouverture des secondes enveloppes.

Après avoir pris connaissance des offres des 7 soumissionnaires, la CAO dans sa séance du 29/08/07, a demandé au service de procéder à l'analyse technique et financière.

II. CONCLUSION

A la lecture du rapport d'analyse qui lui a été soumis, élaboré à partir des critères d'attribution fixés au RC, la CAO décide :

De classer les offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

Lot n°1 : 1: SAUGER

2: SARL PARASSOURAREN

Lot n°2 : 1: SAUGER

2: SARL PARASSOURAREN

Lot n°3 : 1: SAUGER

2: SARL PARASSOURAREN

Lot n°4 : 1: SAUGER

2: SARL PARASSOURAREN

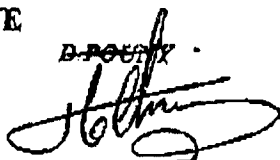
D'éliminer les autres propositions car jugées inacceptables

SAINT-DENIS, LE 13 SEPTEMBRE 2007
LE PRESIDENT



RP VICTORIA

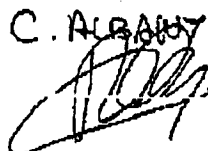
LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE
JC PAYET



AH LAURET - ~~HE~~ N LAURET - HERVE



E HOARAU

C. ALBAHY


LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE
DDCCRF

RECEVEUR

